



## COMMUNE DE VEVEY DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### INFORMATION

La Municipalité de Vevey, agissant en vertu de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum communal, informe les électrices et les électeurs que, **dans sa séance du 1<sup>er</sup> février 2024**, le Conseil communal a décidé :

- d'adopter avec amendements à une très large majorité (un certain nombre d'abstentions), le préavis concernant l' « Adoption du Plan Directeur Communal (PDCom) » (2023/P33) ;

***Selon l'art. 162 al. 1b et al. 2 de la LEDP, la Municipalité informe que cette décision doit faire l'objet d'une approbation cantonale préalable et d'une publication dans la Feuille des avis officiels (FAO). Le référendum ne sera possible qu'après celle-ci et un nouvel affichage aura lieu à ce moment-là, avec le détail des amendements.***

\*\*\*

*(Pour information, le référendum devra être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours après l'affichage des décisions communales, y compris quand elles doivent faire l'objet d'une approbation préalable et 10 jours après la publication dans la FAO en cas d'approbation cantonale postérieure (art. 162 et 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 164 LEDP. Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 134 LEDP par analogie).)*

Secrétariat municipal, le 2 février 2024

Séance du 1<sup>er</sup> février 2024

Présidence : **Mme Sabrina Berrocal**, présidente

**Adoption du Plan Directeur Communal (PDCom) (2023/P33)**

Rapport : Mme Hélène Gandar

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis N° 33/2023, du 30 octobre 2023, concernant la demande d'adoption du Plan Directeur communal (PDCom),

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

d'adopter le Plan Directeur communal tel qu'amendé, en validant :

- Les principes, objectifs et mesures et les cartes de synthèse pour chaque axe thématique.

Ainsi délibéré en séance du 1<sup>er</sup> février 2024.

Adopté à une large majorité (un certain nombre d'abstentions).

Pour extrait conforme le 3 février 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
la Présidente



Sabrina Berrocal



la Secrétaire



Carole Dind



## Adoption du Plan Directeur Communal (PDCoM) (2023/P33) – Récapitulatif des amendements adoptés par le Conseil communal

Thématique	Objectif	Page	Amendement
Tissus urbains et programmation	A1	63	Maintien d'une hauteur moyenne des constructions de R+3+attiques ou toiture habitable ( <del>étudier l'opportunité d'implémenter des bâtiments plus élevés aux articulations urbaines majeures</del> )
Tissus urbains et programmation	A3	65	Garantir un niveau d'infrastructure éducatives, sportives et culturelles adapté à l'évolution <b>démographique et des besoins</b>
Tissus urbains et programmation	A3(texte)	65	Entretien et adaptation des sites d'équipements scolaires, parascolaires, <b>préscolaires</b> et sportifs existants
Tissus urbains et programmation	A4(texte)	66	<b>FAVORISER UN HABITAT ACCESSIBLE A TOUS.TES</b> Des logements d'utilité publique et <b>structures favorisant l'inclusivité</b> au sein des quartiers <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place de quotas de logements d'utilité publique (LUP) par catégorie et selon les quartiers (logements à loyer modéré, logements protégés, logements pour étudiants, <del>logement adaptés pour personnes âgées</del>, logements à loyer abordable)</li> <li>➤ <b>"Au-delà des quotas de LUP, promotion d'une offre locative variée et adaptée à tou-te-s (logements adaptés aux personnes âgées, logements partagés...)"</b></li> <li>➤ <b>Favoriser l'installation d'établissements médico-sociaux (EMS), établissements psychosociaux médicalisés (EPSM) et autres structures d'accueil socio-sanitaires</b></li> </ul>
Tissus urbains et programmation	A4.3	66	Acquérir de nouveaux biens-fonds (terrains ou <del>logements</del> <b>bâtiments</b> ) via le droit de préemption ou par achat/vente directe »
Tissus urbains et programmation	A3	65 et 67	Rajouter une étoile bleue dans le secteur Nestlé - parcelle n° 331 îlot Est
Tissus urbains et programmation	A2	64 et 67	Changer la couleur de Nestlé sur la carte afin de les différencier des activités secondaires
Mobilité	B2(texte)	82	Changer la formulation de la 2 <sup>e</sup> flèche sous « Incitation au développement de l'usage... » <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux initiatives sociales en lien avec la mobilité locale (<b>ex : Dring Dring</b>)</li> <li>➤ <del>Renfort</del> <b>Renforcement de l'ancrage institutionnel du soutien à la mobilité active</b></li> </ul>
Mobilité	B2.7	83	Créer de nouveaux <del>services</del> <b>moyens</b> de communication (...)
Mobilité	B3.4	83	Etudier le potentiel d'une nouvelle <del>gare</del> <b>halte</b> sur l'avenue Gilamont pour la ligne MVR
Mobilité	B4.4	84	<b>Etudier la mise</b> <del>Mettre</del> en place d'une politique tarifaire pour les livraisons en ville par véhicules polluants
Mobilité	B5.4	85	Se doter d'un outil d'encadrement de la location ou du prêt des places privées ( <del>incitant</del> <del>entraignant</del> les propriétaires de places à louer à des résidents de la commune et non à des pendulaires)

Mobilité	B5.6	85	ajouter : ... <b>et en prévoyant un tarif préférentiel pour les macarons</b>
Mobilité	B5.7	85	Supprimer : B5.7
Mobilité	Carte	87	Changement de la carte (passer le tronçon orange entre la route de Blonay et le giratoire Entre-Deux-Villes en rouge ; faire passer le réseau de bus structurant – ligne 202 – par Entre-deux-Villes et non par Ste-Claire depuis la route de Blonay ; pour toutes les coupures de la RC au niveau des flèches vertes, enlever les petits traits perpendiculaires (mais laisser la coupure) ; ajouter axe bus structurant sur Ceresole ; couper la route rouge au droit de la flèche verte comme pour les autres traversées piétonnes tout à l'ouest de la carte, au niveau de Nestlé).
Espaces publics	C1 (enjeux)	106	Texte : Corriger : « Rue résidentielle calme » : se baser sur les carrés colorés de la page 103 : ➤ Végétation : 3 carrés coloré (et pas 2) ➤ Perméabilité : 2 carrés colorés (et pas 3)
Espaces publics	C1.5	107	<del>Lancer des appels à</del> <b>Accompagner des projets pour</b> l'appropriation des rues par des groupements citoyens
Espaces publics	C2(titre)	108	<del>Consolider</del> <b>Développer</b> l'offre en espaces publics de loisirs et de délasserment
Espaces publics	C3(texte)	108	<del>Mise en place</del> <b>Étudier l'opportunité</b> de nouveaux franchissements des voies CFF et de la Veveyse
Espaces publics	C3(texte)	108	3 <sup>e</sup> flèche : <del>Examen de l'opportunité De</del> nouveaux franchissements...
Espaces publics	C3.1	109	<del>Lancer des études ad hoc pour des</del> <b>Étudier la création de</b> nouveaux franchissements ( <b>voies CFF, Veveyse, Forêt des Bosquets</b> )
Espaces publics	C3.4	109	Ajouter une nouvelle mesure C3.4 : <b>Installer des bancs au moins tous les 100 à 150 m répondant aux conditions de confort pour tou-te-s</b> + Faire référence à cette mesure dans « Mobilité », Mesures B2 (en encadré gris)
Espaces publics	C4(texte)	109	Coordination de l'organisation paysagère et de l'implantation des terrasses <b>publiques</b> aux pieds d'immeubles
Biodiversité et risques environnementaux	D1.2	121	Mettre en place de nouvelles méthodes visant à <del>limiter/abandonner</del> l'utilisation de produits phytosanitaires
Biodiversité et risques environnementaux	D3(texte)	122	<del>Aménagement d'une zone humide favorable aux amphibiens sur les sites de jardins familiaux en pleine terre suffisamment grands (Gilamont ou Petit-Clos) et en collaboration avec les usager-ère-s locaux.</del> <b>Identifier et aménager des sites favorables aux amphibiens</b>
Energie	E1.6	135	Sensibiliser les utilisateurs / locataires / <b>propriétaires</b> aux mesures d'économie d'énergie
Energie	E1.9	135	Élaborer et mettre en vigueur un règlement sur les procédés de réclames intégrant des <del>contraintes</del> <b>mesures</b> de réduction de la consommation d'électricité
Energie	E1.11	135	<del>Interdire</del> <b>Elaborer et mettre en œuvre un règlement sur l'éclairage décoratif des bâtiments</b>
Energie	E3.11	137	<del>Prélever</del> <b>Envisager le prélèvement</b> d'une taxe sur la distribution d'énergie non renouvelable dans les limites légales...
Energie	E4.4	138	Soutenir la création de coopératives solaires citoyennes participatives pour la construction de centrales photovoltaïques <b>en mettant à disposition les toits des bâtiments publics</b>
Energie	E4.6	138	Utiliser les réseaux d'eaux <b>et la Veveyse</b> pour la production d'électricité <b>avec les Communes et le SIGE</b>
Energie	E4.8	138	<b>Étudier le potentiel supplémentaire de turbinage de la Veveyse en aval du voûtage des Toveires</b>